



COMMUNE  
DE  
**1407 Bioley-Magnoux**

Bioley-Magnoux, le 25 mars 2020

A tous les habitants de et à  
Bioley-Magnoux

Madame, Monsieur,

La Suisse vit aujourd'hui une accélération de la propagation du coronavirus - COVID19. Dans ce contexte, le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat prennent des mesures drastiques au sens de la loi sur les épidémies pour l'ensemble du territoire et il a renforcé **les mesures de protection de la population**.

**Pour sa part, la municipalité a déployé son plan de continuité de l'administration** afin de préserver au mieux la santé de ses collaboratrices et collaborateurs tout en assurant les services nécessaires à la population. Ce dernier implique des fermetures de lieux et des restrictions d'accès pour le public.

La Municipalité prend la situation très au sérieux et **vous recommande vivement de rester chez vous et d'éviter les regroupements de personnes**. Très soucieuse de votre santé, elle tient aujourd'hui à vous rappeler que toutes les personnes, surtout celles âgées de plus de 65 ans sont considérées comme des personnes à risque.

Si vous avez besoin d'aide pour recevoir des médicaments, des denrées alimentaires ou d'autres demandes de première nécessité, nous vous invitons à téléphoner au no suivant **024 433 16 62** et nous vous expliquerons la marche à suivre.

Si vous avez des difficultés à respirer, de la toux ou de la fièvre, appelez votre médecin ou une institution de santé. Décrivez vos symptômes et suivez scrupuleusement les recommandations qui vous sont faites.

Enfin, nous vous rappelons que des permanences téléphoniques destinées à la population sont également à votre disposition. Vous pouvez aussi consulter les différents liens sur Internet, afin de prendre connaissance des conseils et mesures édictées par les organes compétents. Pour les personnes qui seraient dans l'impossibilité de s'informer via Internet, il est conseillé de suivre attentivement la situation par l'intermédiaire de la presse écrite, de la télévision ou de la radio.

Dans l'attente, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Au nom de la Municipalité,



Le syndic :

Raymond Aviolat

La secrétaire :

Martine Meystre

N° de téléphone des différentes permanences téléphoniques à votre disposition et sites Internet de référence :

- **Urgences santé (Ambulance)** 144
- **Centrale téléphonique des médecins** 0848 133 133
- **Hotline et Informations sur le Coronavirus SANTÉ** 0800 316 800 Tous les jours de 8h00 à 20h00
- **AUTRES QUESTIONS** 021 338 08 08 Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

- Office fédéral de la santé publique : [www.bag.ch](http://www.bag.ch)
- Etat de Vaud : [www.vd.ch](http://www.vd.ch)
- Site Hygiène, prévention et contrôle de l'infection : [www.hpci.ch](http://www.hpci.ch)
- Unisanté : [www.unisante.ch](http://www.unisante.ch)